



AIPCF | IACFP | AIPPF

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF COUPLE AND FAMILY PSYCHOANALYSIS
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE PSICOANÁLISIS DE PAREJA Y FAMILIA
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE PSYCHANALYSE DE COUPLE ET DE FAMILLE

Revue internationale de psychanalyse du couple et de la famille

**N° 8 - 2010/2 – Souffrance dans les liens
et ses transformations en psychanalyse
de couple et de famille**

**SOUFFRANCES FAMILIALES: LES PACTES DENEGATIFS
A L'ŒUVRE. L'INCESTE COMME MODALITES DE LIENS
CLANIQUES DANS LA FAMILLE**

*CHRISTIANE JOUBERT **

Introduction

Nous développons une clinique de thérapie familiale psychanalytique autour du lien familial et de son évolution dans le cadre de la thérapie, sur fond de climat incestuel: l'inceste comme modalité de lien "clanique", engendrant l'atemporalité. Les pactes dénégatifs sont à l'oeuvre dans la famille.

Nous allons montrer que l'inceste survient dans la famille sur un fond incestuel - d'après les travaux de P.C. Racamier (1980, 1989, 1992) - et ceci quand le pacte fraterno et le contrat avec le Père ne jouent pas leur rôle d'alliances inconscientes structurantes R. Kaës (1976, 1987, 1993, 2008, 2009).

* Psychologue clinicienne, docteur en psychopathologie clinique, psychanalyste de familles et de couples, (membre de la Société Française de Thérapie Familiale Psychanalytique, de l'Association Internationale de Psychanalyse de Couple et de Famille), psychanalyste de groupe, (membre de la Société Française de Psychothérapie Psychanalytique de Groupe, Maître de conférences Université Lumière Lyon 2.

christianejoubert@netcourrier.com
3 rue Coysevox Lyon 69001 FRANCE



Étayage conceptuel

L'incestuel -P.C. Racamier

Le terme incestuel qualifie ce qui dans la vie psychique individuelle et familiale porte l'empreinte de l'inceste non fantasmé, sans qu'en soient nécessairement accomplies les formes génitales.

L'inceste en action ne se borne pas à sa pratique génitale: il y a des équivalents, ce ne sont pas les moindres. C'est la relation incestueuse qui compte, et c'est l'équivalent qui prédomine dit P.C. Racamier (1980).

En deçà de l'inceste:

L'expansion incestuelle constitue selon cet auteur le débouché inévitable d'une relation narcissique, ou plus exactement de séduction narcissique, relation qui s'impose, qui perdure, qui ne se retire pas, à la façon dont on peut dire que se retire une eau nourricière.

P.C. Racamier parle de traits incestuels et de constellation antéoedipienne.

L'incestuel définit une modalité propre d'organisation de la vie psychique individuelle, et plus encore familiale.

Donc l'incestuel n'est pas du registre de l'oedipe. Il n'est pas concerné par le tabou de l'inceste et n'est pas non plus du registre de la castration. Il n'est pas de l'ordre du fantasme ni de la représentation du désir. Il n'emprunte pas les voies du symbole. Il est de l'ordre de l'agir. Il est transpsychique, c'est-à-dire qu'il traverse, transperce les psychés.

Il dénie les deux organisations les plus importantes de la vie psychique: le tabou de l'inceste et le poids du deuil originaire (la séparation primordiale). En toute relation incestuelle se dissimule un deuil expulsé.

Pour le garçon le père ne compte pas comme amant de sa mère et pour la fille le père ne compte que comme partenaire. La différence des générations tend à se niveler. P.C. Racamier parle d'un fantasme/non-fantasme, agissant mais non scénarisé, prêt à s'agripper au corps de l'autre.

L'alliance entre les partenaires incestuels est d'une puissance extraordinaire. Ils sont comme les complices d'un secret jalousement défendu, enfermés dans un noyau inviolable-agissant. Un climat s'en dégage. Le déni du tabou de l'inceste entraîne le déni du sens des lois et des règles sociales et de la valeur des interdits. Au regard de l'incestuel une règle est vécue comme une agression, ce qui se rejoue



bien sûr au sein du cadre analytique. Dans notre contre-transfert, cela provoque sidération de la pensée, sentiment d'inanité, tourbillonnement de nos propres fantasmes autour d'une vérité brûlante.

P.C. Racamier parle de transmission occulte, et dit que l'engrènement est le moyen de transport privilégié des mécanismes incestuels. C'est le domaine de la pathologie transgénérationnelle. Il y a éviction des interdits et des désirs. La confusion et l'ambiguïté règnent.

Dans le contexte de la thérapie, le cadre s'impose, les règles sont édictées, une interdiction doit se formuler et se mettre en œuvre. Le tabou doit être restauré. Nous verrons comment cela s'est mis en œuvre dans la situation clinique que l'on va exposer.

En conclusion sur ce concept:

C'est en famille que l'incestuel est destiné à se mettre en œuvre. Donc la thérapie familiale psychanalytique est dans ces cas-là une indication.

L'incestuel est familial et transpsychique et pénètre comme un projectile au travers des psychés. Il combat l'autonomie et cimente les familles à l'encontre du social.

L'oedipe est la plus belle conquête de l'autonomie psychique et de la culture, comme l'a montré S. Freud.

À propos de l'inceste, maintenant :

À partir de Totem et Tabou (Freud, 1913), Kaës (2008) rappelle que S. Freud a décrit deux formes d'alliances à l'œuvre:

- La première est le pacte qui lie les frères dans le meurtre répétitif du Père archaïque de la horde.
- La seconde est le contrat totémique qui les associe au Père symbolisé et, de là, entre eux.

R. Kaës montre que l'acte de révolte se transforme en acte fondateur d'une alliance inconsciente, structurante, (garant symbolique de l'alliance des frères avec le père).

Pour tuer le Père tyrannique et persécuteur, les frères durent s'allier et se liguer entre eux.

Trois interdits organisateurs s'en suivent:

- Les frères durent instituer **l'interdiction de l'inceste**, premier interdit de l'humanité.
- Le second interdit: **interdiction de tuer l'animal totémique**.

L'institution du tabou, pour protéger l'animal totémique, substitut du père mort et occasion d'une réconciliation avec lui (ne pas renouveler



l'acte meurtrier).

- Interdiction du fraticide

À la prohibition de tuer le totem s'ajoute la prohibition du fraticide, à caractère social.

Ces trois interdits sont prescrits dans le contrat totémique qui conclut le crime commis en commun et sur lequel s'est fondée la société. La fraternité est au cœur du lien social.

D'offensive et destructrice l'alliance est devenue structurante.

R. Jaitin (2006) dira que le lien fraternel est à la genèse de la construction du soi politique et que le groupe fraternel aide à la construction du surmoi du sujet.

Les interdits fondamentaux sont désormais posés: interdit de l'inceste et du meurtre.

R. Kaës parle également du contrat de renoncement à la réalisation directe des buts pulsionnels: c'est par le renoncement à la satisfaction directe des pulsions destructrices (cannibalisme, meurtre du semblable,inceste) qu'apparaît la possibilité d'établir un contrat social, avec une communauté de droits protégeant contre la violence et rendant possible l'amour.

Le travail de culture est une conquête sur les pulsions meurtrières et le narcissisme. Mais chaque fois que le narcissisme est menacé, ces conquêtes sont en péril, dit Kaës.

C'est bien ce que nous entendons souvent actuellement dans notre clinique, au sein des institutions en crise qui fragilisent le narcissisme de leurs employés et qui laissent place à nouveau à la violence dans les liens sociaux.

En effet, le complexe fraternel est un organisateur du lien comme l'ont montré R. Jaitin et R. Kaës.

R. Kaës dit que le complexe fraternel est un véritable complexe (un ensemble organisé de représentations, de pulsions inconscientes, de fantasmes, dans l'intersubjectivité, dans le champ de la névrose, il est un noeud conflictuel qui s'organise et se désorganise, il permet donc d'intégrer une conflictualité et de s'identifier aux deux parents sans que l'un soit tué au profit de l'autre). Il ne se résume donc pas seulement au complexe d'intrusion (Lacan, 1938) avec la haine, l'envie, la jalousie. En reprenant ce qu'avait montré J. Laplanche (1967) le complexe d'Oedipe et le complexe fraternel co-existent.

Une situation clinique d'inceste dans une famille, sur plusieurs générations, associé à un vécu incestuel groupal familial va illustrer notre propos.



En effet, cette conceptualisation à partir des travaux de P.C. Racamier de R. Kaës, et des auteurs familialistes nous a permis d'accompagner cette famille, en tentant de comprendre et d'assouplir les modalités de leur lien, de rétablir les interdits fondamentaux et d'aider chacun à s'individuer et à se socialiser. L'analyse de la dynamique transféro-contre-transférentielle et intertransférentielle a été un levier fondamental.

Ainsi nous avons construit l'hypothèse que l'inceste comme modalité de lien "clanique", engendrant l'atemporalité, survient sur un fond de climat incestuel, et que les pactes dénégatifs sont à l'oeuvre dans la famille. Règnent alors confusion, indifférenciation, et cassure des liens, laissant les sujets dans de grandes souffrances narcissiques, rompant aussi *la transmission entre les générations*.

Clinique

Dans la situation clinique que nous exposons, l'indication de thérapie familiale est posée en raison d'uninceste fraternel: celui d'un frère adolescent que nous prénommerons Jules avec sa petite soeur, que nous prénommerons Aline (8 ans d'écart); se révèlera ensuite uninceste oncle neveu (donc de la pédophilie), dans la petite enfance du neveu (Jules) qui ensuite incestera sa soeur cadette (Aline).

C'est la révélation d'Aline, faite à l'adolescence, qui entraîne les révélations de Jules, par rapport au demi-frère du père (l'oncle).

Ceci active le divorce du couple parental, qui n'allait déjà pas bien, (le père a une maîtresse et ira vivre avec elle); il dénie la souffrance de ses enfants (parle de jeux de touche-pipi et dit que lui aussi a joué à cela dans son enfance).

La mère est très affectée et culpabilisée de n'avoir rien vu, de n'avoir pas protégé ses enfants.

a. Installation de la thérapie.

La famille est envoyée en thérapie familiale sur les conseils du psychiatre qui suit Aline, alors âgée de 19 ans, victime d'inceste de la part de son grand frère Jules, lorsqu'elle était enfant, et ce jusqu'à l'adolescence. Lors des consultations, nous confirmons cette indication, tant la souffrance familiale est grande. La mère fait également une thérapie individuelle.

Nous sommes un couple de thérapeutes. La famille est reçue régulièrement une fois par mois, à cause de son éloignement.

Lors de la première consultation seront présents le père, la mère, qui viennent de divorcer, Jules qui a quitté la famille, Aline et le frère



cadet, que nous prénommons Antoine, décrit comme légèrement handicapé et fragile sur le plan de sa santé (malade petit, de nombreuses opérations). On apprend également que Jules, incestueux avec sa sœur, a été lui-même incesté, enfant, par un oncle paternel, (demi-frère du père). Dès les premières consultations, nous sommes affectés par cette situation traumatisante et en empathie avec la souffrance de cette famille.

Viendront ensuite régulièrement à la thérapie, la mère, Aline et Antoine dans un premier temps; le père s'est éloigné de la famille (il ne voit plus ses enfants et vit avec une autre femme); les enfants se vivent abandonnés. La mère est très en colère à cause de l'attitude de fuite de son ex-mari par rapport à ses enfants.

Jules ne viendra que très rarement, s'éloignant, comme le père, de la famille.

Il est aussi en très grande souffrance.

b. L'introduction de la loi dans la famille entraîne rupture et éclatement de la famille idéale unie, qui vivait dans l'atemporalité (temps figé, compulsion de répétition).

Aline, soutenue aussi dans une démarche individuelle, portera plainte contre son frère Jules, ce qui va attiser la colère du père, car Jules va révéler à la police l'inceste subi dans son enfance de la part de son oncle; mais il n'arrive pas à porter plainte contre ce dernier, car il est très mal, et culpabilisé par rapport à sa sœur.

La mère soutiendra la plainte de sa fille Aline et s'étayera sur le processus thérapeutique pour écrire au procureur de la République, également au sujet des abus subis par son fils Jules, de la part de l'oncle. Mais aucune plainte n'étant pour l'instant déposée contre l'oncle, il ne se passe rien sur le plan judiciaire pour ce dernier. À cette période-là de la thérapie, le père craint beaucoup ce qui pourrait advenir pour la famille du fait de ces dépôts de plainte et y est hostile. Ce sera encore pire ensuite, pense-t-il. On retrouve là ce que dit P.C. Racamier à propos de la règle et la loi, vécues comme une agression. Nous soutenons le fait de porter plainte, et cela se met en travail. Nous éprouverons de la colère face à ces parents qui ne se mobilisent pas pour protéger leurs enfants.

c. Les révélations, les secrets levés

Pendant la thérapie, la mère va apprendre que de son côté à elle, une de ses nièces (cousine de sa fille donc) environ du même âge, 19 ans, a, elle aussi, dans son enfance, été incestée par un oncle. Elle est



très déprimée par cela aussi. La révélation de sa fille a permis à la cousine de révéler les faits. Mais aucune plainte n'est encore déposée, là non plus.

Madame décrit de son côté aussi une famille idéale unie, avec un climat particulier, sans mot pour le décrire, comme du côté de son mari (nombreux repas familiaux, au cours desquels l'inceste oncle neveu était pratiqué). Ce climat familial «particulier», de l'ordre de l'indicible, nous fait penser au climat incestuel.

La révélation sur le lit de mort

La grand-mère de Madame, placée en maison de retraite, va faire sur son lit de mort une révélation à sa fille: elle a été abusée par son beau-père (père de son mari) après la naissance de sa première fille, et, lors de son retour de couches, s'est trouvée à nouveau enceinte.

Ils vivaient tous sous le même toit, à la ferme qui appartenait au grand-père (abusif, vécu comme tyrannique par toute la famille). La grand-mère va donc donner naissance à un enfant garçon dont elle dira sur son lit de mort qu'il n'est pas de son mari mais de son beau-père. Madame se souviendra alors que cet oncle a toujours été en dehors de la famille: il a quitté très jeune la maison, et n'entretient pas de liens avec la famille.

Cette révélation de la mère de Madame, afflige toute la famille.

Mais Madame dira que maintenant cela éclaire toute la suite...

Dans la post-séance, mon collègue et moi, éprouvons le besoin de nous serrer dans les bras l'un de l'autre, comme des frères et soeurs, affligés. Nous entendons alors l'inceste fraternel comme un collage, une tentative de réconfort peut-être, face à un vécu familial traumatique et abandonnant. Jules incesté par son oncle aurait reproduit la même chose avec sa petite sœur, dans une tentative de réconfort, et d'identification à l'agresseur, la loi ne fonctionnant pas. Le complexe fraternel ne peut se mettre en place et règne la confusion des générations.

d. Aline, «la porte plainte», de la famille pour rétablir les différenciations, le lien de filiation et la temporalité.

L'inceste crée la rupture des liens et de la filiation.

Le père convié par nous à plusieurs reprises aux séances, va revenir. Au début, très défensif, il banalise les faits, ce qui contre-transférentiallement est difficile pour nous. Nous éprouvons d'abord une grande colère à son égard, puis entendons ensuite sa détresse. Puis, peu à peu, il va entendre la souffrance de sa fille, qui



actuellement somatise beaucoup (plaques d'eczéma sur tout le corps, maux de ventre; elle dira: «tout sort par là»). Le père, qui n'a jamais rien pu dire à ce demi-frère, faisant allusion aux jeux sexuels de sa propre enfance, mais comme tous les enfants banalise-t-il, nous laissant fantasmer que lui aussi aurait pu être un abuseur-abusé, le père exprimera enfin sa colère. Il dira son envie de d'aller tuer son demi-frère abuseur de son fils: "Faire justice lui-même", et la mère enchaînera: "On devrait aller le voir tous les deux, pour lui dire tout le mal qu'il nous a fait, il doit payer". Elle le pense pédophile. Nous intervenons pour signifier l'interdit de faire justice soi-même et la nécessité de s'appuyer sur la Loi: d'aider Jules à porter plainte contre son oncle. Jules, malgré nos sollicitations, ne vient pas aux séances ce qui afflige la mère qui pense qu'il en aurait bien besoin: il se tient à l'écart de la famille, et vit avec une compagne qui elle-même a été incestée dans son enfance. La mère les imagine tous deux enfermés dans un grand isolement car les liens sont coupés avec leurs familles respectives. Nous pointons qu'il est important que ce fils existe psychiquement pour la famille, que les parents restent en lien avec lui. Nous parlons de lui en séance. C'est alors que les parents, ensemble, écriront une lettre au Procureur pour l'informer de l'abus subi par leur fils, mineur à l'époque, de la part de l'oncle. Ils en informeront aussi ce fils. Ils nous feront lire cette lettre en séance avant de l'envoyer. La loi est réintroduite et nous sommes soulagés.

Le retour du père aux séances va autoriser à la mère à lâcher un peu la relation incestuelle avec sa fille; elle est très déprimée et nous craignons qu'elle ne s'effondre. Mais la thérapie va permettre au père de jouer son rôle de tiers séparateur dans cette relation fusionnelle mère-fille.

e. La loi réintroduite, la thérapie permet de renouer avec l'histoire familiale et la transmission peut advenir à nouveau, signant l'inscription dans la temporalité.

L'inceste efface l'histoire familiale et la transmission.

L'imago du Père de la Horde primitive: Une imago de grand-père "patriarche" impliquant des familles claniques apparaît au sein de la thérapie.

Madame reprend l'histoire du grand-père incestueux, patriarche tyrannique, sur ses terres, et de son fils (père de madame), seul garçon qui a dû reprendre la ferme alors qu'il souhaitait faire des études. Elle dit de son père: "C'est un homme cultivé, autodidacte, aimant les livres, cultivant actuellement son jardin et distribuant des



légumes à toute la famille»; il a un lien privilégié à son petit-fils, Antoine, considéré comme handicapé par la famille, (c'est pour cela qu'il a été épargné, lui, pense la mère); ce grand-père insiste beaucoup pour que ce petit-fils puisse faire le métier qui lui plaît dans sa vie, contrairement à lui. Madame se souvient de sa mère, comme d'une femme combative et engagée pour le droit des femmes. Comme moi, dira Aline, avec fierté. On soulignera en effet qu'il lui a fallu beaucoup de courage pour porter plainte contre son frère, mais que c'est aussi contre les souffrances et les injustices des générations précédentes. Elle est d'accord, et dit qu'elle se sent maintenant porteuse de la mission de "rétablir" les liens autrement, avec les interdits, et en particulier avec son frère. La relation frère-sœur comprend en effet l'interdit de l'inceste. "Malgré les souffrances subies, elle avance" dit-elle.

Monsieur, quant à lui, parlera aussi d'un grand-père paternel fondateur d'une usine dans laquelle tous les enfants ont dû travailler, et aussi les petits-enfants; lui-même a dû suivre cette voie, mais en est vite parti pour fonder sa propre affaire. Ce grand père gérait tout, avait de nombreuses maîtresses, et des fonctions politiques importantes dans la ville où était implantée son usine.

Actuellement cette affaire familiale est en liquidation, vu le contexte économique présent, ce qui fait de nombreux conflits dans la famille.

Madame dira, évoquant la famille de son ex-mari que c'est une vraie "maffia" dans la ville. Monsieur est d'accord et dit que pour son père cela été très difficile: il avait tenté de créer une filiale outre-mer, mais sous le contrôle de son père, et il a dû revenir en France contraint par ce dernier. Monsieur se souvint des années passées outre-mer avec plaisir. Le retour fut très difficile et le père et la mère de Monsieur ont divorcé.

Monsieur dira alors que, comme les hommes de la famille, il a le goût de l'entreprise et que son affaire marche bien.

Nous pointons que dans les familles respectives il y a aussi de bonnes choses à transmettre.

Mais les vécus traumatisques, suicide de la mère de Monsieur, resté tabou dans la famille, l'inceste dans les lignées, avaient effacé les bons souvenirs.

Nous pointons que Monsieur et Madame ont la même représentation "clanique" des liens familiaux. Ils acquiescent.

Lors d'une séance, les enfants (Aline et Antoine) diront à leur père combien ils ont été heureux de passer un week-end avec lui, de le retrouver. Le père aussi dira combien pour lui, cela a été un grand



plaisir, mais combien c'est difficile de retrouver le chemin du lien, après toutes ces souffrances. Il nous dira en nous quittant, le plus difficile est fait, les liens vont se renouer et mon ex-femme accepte enfin qu'elle ne puisse pas tout porter seule. Sa place de père reste très en souffrance.

Il est apparu assez rapidement en effet que la mère avait évincé le père de sa fonction paternelle, portant tout, seule, dans des liens fusionnels avec ses enfants.

Pendant quelques séances, la fille viendra seule avec son père afin que se renoue le dialogue entre eux, directement, sans passer par la mère. Puis elle pourra enfin destiner à ses parents de l'agressivité et ces derniers admettront qu'il y a eu défaut de surveillance et de contenance, de leur part. Ainsi un lien plus souple se recrée entre eux autour d'un dialogue possible au sujet de son avenir, de ses études, de ses préoccupations actuelles de jeune adulte.

La temporalité commence à se déployer dans la famille, l'historicisation se rétablit, il s'agit de relancer la mythopoïèse familiale, pour que chacun s'approprie cette histoire devenue transmissible, car racontée à d'autres, à nous le couple thérapeutique porteur des interdits fondamentaux, sur lequel la famille a pu s'étayer.

Conclusion

Nous constatons que l'imago du grand-père côté maternel est une figure tyrannique et incestueuse qui ne respecte pas les interdits fondamentaux (rompant le contrat avec le Père) et qui de ce fait attire la haine (Madame dit: "il aurait fallu lui faire la peau à ce vieux tyran"...) c'est un objet transgénérationnel tyrannique et incestueux et, dans la génération des petits-enfants, le pacte fraternel est attaqué (relations incestueuses frère-soeur).

Du côté paternel également apparaît une imago grand paternelle tyrannique engendrant "une vraie maffia" et niant les fils. L'imago du Père de la horde primitive règne au sein de la famille.

De ce fait le contrat narcissique (Aulagnier, 1975, 1984) devient mortifère et entre dans la catégorie des alliances aliénantes. En effet, il ne peut assurer la continuité de l'ensemble du groupe auquel chaque sujet appartient, ni la succession des générations (le viol du beau-père sur la belle-fille abrase la différence générationnelle et casse les liens de filiation). Les nouveaux membres de la famille ne peuvent non plus être investis narcissiquement, (côté paternel les fils sont niés, sous tutelle du père tyrannique) et un des petits-fils (le cadet) est perçu comme un "gisant", épargné, à cause de son handicap. Les frère et



soeur incestueux sont emplis de la honte de la grand-mère...

Au sein de cette famille, les alliances inconscientes sont défensives (un collage extrême dans les liens, une famille clanique), aliénantes et offensives, (à l'oeuvre au travers des générations). L'inceste frère-soeur à la génération actuelle, comme le dit R. Jaitin (2006) empêche l'élaboration du complexe fraternel; les liens sont détruits. La famille est disloquée, morcelée.

Les pactes dénégatifs, engendrés par ces traumas familiaux, maintiennent *les clans*, l'indifférenciation des liens, la confusion, la tyrannie, et empêchent la transmission familiale dans ses aspects structurants. Les thérapeutes, tout au long de cet accompagnement, ont un rôle étayant pour chacun et pour le groupe familial, y compris pour le fils qui ne vient pas, favorisant l'introduction de la Loi. Le couple thérapeutique permet l'intériorisation d'une imago différenciée, porteuse de Loi, fiable sécurisante et protectrice, dans la dynamique transféro-contre-transférentielle et intertransférentielle. Ainsi de nouvelles modalités de liens apparaissent avec la différenciation, le rétablissement des liens de filiation et des liens fraternels, et le redéploiement de la temporalité, favorisée aussi par la rythmicité ses séances.

Généalogie des modalités de lien

IMAGO GRAND-PATERNELLE TYRANNIQUE: LE PERE DE LA HORDE PRIMITIVE

L'inceste comme modalité de liens claniques au sein d'une clinique familiale.

Arrière Grand-Père maternel des enfants , tyrannique , à la ferme, inceste sur la Grand-mère (sa belle fille) Lien de filiation brisé	Arrière Grand-père paternel des enfants, tyrannique, fondateur de l'usine, dénigrement de son fils, père de Monsieur : divorce et suicide de sa femme (mère de Monsieur)
La Mère des enfants a un frère né de l' inceste mère- beau-père	Un demi frère (du père) , Incestueux sur le fils de ce dernier



AIPCF | IACFP | AIPPF

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF COUPLE AND FAMILY PSYCHOANALYSIS
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE PSICOANÁLISIS DE PAREJA Y FAMILIA
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE PSYCHANALYSE DE COUPLE ET DE FAMILLE

Inceste oncle -nièce	Inceste oncle -neveu
La mère divorce	Le père (fantasme de l'abuseur-abusé)

Demande de la thérapie
autour de l' **inceste frère-sœur**
à la génération des enfants

Bibliographie

- Aulagnier-Castoriadis P. (1975), *La violence de l'interprétation*, Paris, Puf.
- Aulagnier P. (1984), *L'apprenti historien et le maître sorcier*, Paris, Puf, Fil rouge.
- Caillot J.P., Decobert S., Pigott C. (1998), *Vocabulaire de Psychanalyse groupale et familiale*, Tome 1, éd. Collège de Psychanalyse groupale et familiale.
- Freud S. (1913), *Totem et Tabou*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, (1977).
- Jaitin R. (2006), *Clinique de l'inceste fraternel*, Paris, Dunod.
- Kaës R. (1976), *L'appareil psychique groupal, Constructions du groupe*, Paris, Dunod.
- Kaës R. (1987), Les organisateurs psychiques du groupe, in *Gruppo*, 3, Clancier-Guénaud, 113-124.
- Kaës R. (1993), *Le groupe et le sujet du groupe*, Paris, Dunod.
- Kaës R. (2008), *Le complexe fraternal*, Paris Dunod.
- Kaës R. (2009), *Les alliances inconscientes*, Paris, Dunod.
- Lacan J. (1938), *Les complexes familiaux dans la formation de l'individu*, éd. Navarin, 1984. (Reprise de l'article de 1938, *L'encyclopédie française*, Tome VIII).
- Laplanche J., Pontalis J.B. (1967), *Vocabulaire de la Psychanalyse*, Paris, Puf.
- Racamier P.C. (1980), *Les schizophrènes*, Paris, Payot, 1990.
- Racamier P.C. (1989), *Antoedipe et ses destines*, Paris, Apsygée.
- Racamier P.C. (1992), *Le Génie des origines*, Paris, Payot.